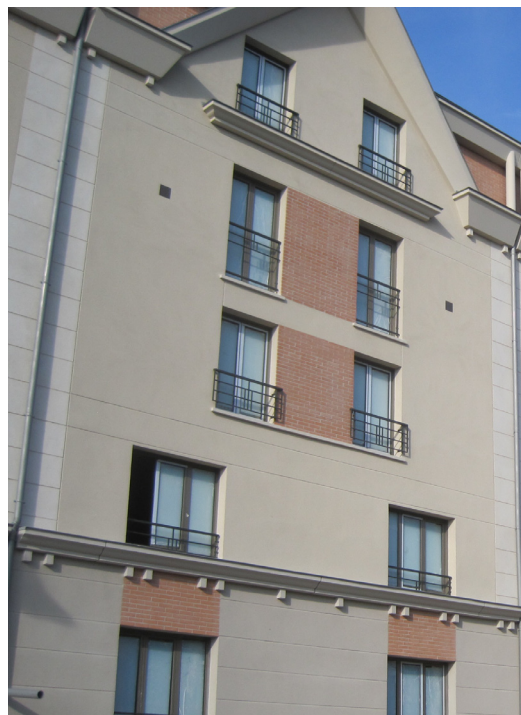


Les « Résidences alfi »

ALFI

association pour
le logement des familles
et des isolés

**Loger et accompagner,
pour un parcours
résidentiel réussi**



Une résidence pour jeunes actifs

1 boulevard Oscar Thévenin
95220 Herblay

Accès

En transports en commun
transilien SNCF (liaison Paris
Saint-Lazare en 15 minutes)

En voiture autoroute A15
sortie Corneilles-en-Parisis

En centre-ville

A proximité zone d'activités
commerciales de la Patte d'Oie

Public accueilli

Personnes seules,
âgées de 18 à 35 ans, en situation
professionnelle



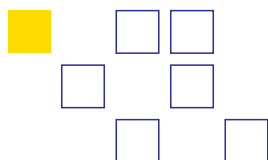
photographies non contractuelles

**Le contrat d'occupation est conclu
pour une durée maximale
de 2 ans.**

Plafond de ressources
PLAI

Réservataires

La DDCS du Val d'Oise
La ville d'Herblay
Action Logement (Astria, Proclia)



Les logements

106 studios (20 à 24 m²)

Le projet social

La résidence sociale offre un hébergement temporaire. Elle est destinée à accueillir des personnes seules de 18 à 35 ans dont la situation professionnelle ne permet pas l'accès à un logement stable : revenu trop faible et/ou contrat précaire (CDI, CDD, intérim, formation professionnelle, étudiant...), ou en mobilité géographique et professionnelle ou en décohabitation. L'association a pour objet d'accueillir les jeunes qui rencontrent des difficultés à se loger, et de favoriser leur parcours résidentiel en les accompagnant vers une sortie d'hébergement réussie.

Les prestations et les services

- **Logements meublés**, avec salle de douche, WC et cuisinette privatifs,
- Possibilité accès internet
- Linge de lit fourni
- Blanchissage des draps 2 fois par mois
- Ménage dans les logements 1 fois par mois
- Salle commune équipée d'une cuisine et salle à manger, à disposition sur demande
- Laverie
- Accès sécurisé avec badge magnétique et interphone
- Vidéoprotection des parties communes
- Local vélos
- Parking en sous-sol sous vidéosurveillance
- **Astreinte 24h/24 et 7j/7**
- Les numéros des contrats (chauffage, électricité, laverie...) et de l'astreinte sont affichés dans le hall

▪ **3 permanences hebdomadaires du responsable de la résidence** pour une aide administrative (dossier APL, Loca-Pass), information sur la vie au sein de la résidence

▪ **Mise à disposition d'un travailleur social** de l'ALFI en cas de besoin pour un accompagnement social individuel

Montant des redevances au 1/01/2013

▪ **A partir de 146 € (APL déduite)**

▪ **total loyer + charges + prestations de service : 544 € (hors APL)**

Les redevances

La **redevance mensuelle**, payable à terme échu (en fin de mois), comprend le loyer, les charges et les prestations.

Le **dépôt de garantie** est équivalent au montant de la redevance mensuelle (avance Loca-Pass possible).

Tous les logements ouvrent **droit à l'APL** (Aide Personnalisée au Logement, financée par la CAF).

exemple avec APL

Pierre, 21 ans, en «premier emploi», CDD ou CDI, gagnant le SMIC, logé dans un T1

Redevance	544 €
APL	- 398 €
Reste à payer	146 €

Qu'est-ce que le Loca-Pass?

- **L'avance Loca-Pass** est une aide qui permet au résident de financer le dépôt de garantie sous forme d'un prêt remboursable sans intérêt.
- **La garantie Loca-Pass** est une caution solidaire donnée au bailleur couvrant les loyers et charges impayés. Tout salarié, jeune de moins de 30 ans en recherche d'emploi et étudiant boursier peut en bénéficier.

Pour en savoir plus et faire une demande de logement:
www.alfi-asso.org